



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 30 mars 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête trimestrielle de conjoncture dans
l'artisanat du bâtiment**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée auprès d'entreprises d'au plus 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, les travaux de maçonnerie générale, la réalisation de charpentes et de couvertures, les travaux d'installation et de finition. Plus précisément, l'enquête couvre les secteurs définis par les codes de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2) suivants : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C pour le gros-œuvre et 43.91A, 43.91B, 43.99A, 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B; 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z pour le second œuvre (réalisation de charpentes et de couvertures, travaux d'installation, travaux de finition).</p> <p>L'enquête est réalisée auprès d'entreprises (au sens d'unités légales ou d'unités profilées) d'au plus 10 salariés.</p>
Champ géographique	France métropolitaine

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Conjoncture dans l'artisanat du bâtiment
URL de consultation du questionnaire	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2101/procesus-statistique
Objectifs	L'objectif de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des petites entreprises du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme.

Thèmes du (ou des) questionnaires	L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leur l'activité et de leurs effectifs, sur leurs investissements et leur situation de trésorerie.
Historique	Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label. L'Insee a effectué sa première enquête de conjoncture auprès des entreprises de l'artisanat du bâtiment en 1966. Alors réalisée à un rythme quadrimensuel (février, juin et octobre), elle est devenue trimestrielle en octobre 1990.
Faits marquants précédentes éditions	Non-conduction de l'enquête en avril 2020 au cours de la pandémie de Covid-19
Concertation	
Origine de la demande	L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est d'initiative nationale et ne relève pas d'un règlement européen. Elle fournit des informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions sur la production et l'investissement en construction.
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment permet de disposer d'une vue précoce, complète et cohérente de l'activité des petites entreprises du bâtiment, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les autres sources statistiques conjoncturelles comme les comptes trimestriels. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des artisans du bâtiment. Les résultats de l'enquête sont publiés à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.</p> <p>L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment complète l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (entreprises de 11 salariés et plus).</p>
Extensions géographiques	

Utilisateurs	Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la direction générale du Trésor et d'autres instituts, français et étrangers, les statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), et plus globalement les économistes, les chercheurs et les journalistes de la presse économique.
--------------	---

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Trimestrielle
Période de collecte	L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée tous les trimestres, en janvier, avril, juillet et octobre, soit le premier mois de chaque trimestre. La collecte s'effectue principalement par internet et de façon résiduelle par voie postale de la fin du mois précédant le trimestre de référence de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de référence).
Mode de collecte	Deux modes sont proposés : questionnaire papier distribué par la Poste et, depuis juin 2008, collecte par internet. En moyenne en 2022, 81 % des répondants ont répondu par internet.
Comitologie	
Contraintes pour l'enquête	La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide. La plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable » ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale ». En 2021, le temps de réponse médian à cette enquête est de 10 minutes.
Coût de l'enquête	
Organisme collecteur	Insee, direction des études et synthèses économiques, département de la conjoncture, division des enquêtes de conjoncture.
Plan de sondage	L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment est réalisée auprès de 1 500 unités légales.

La base de sondage utilisée est le répertoire d'unités statistiques Sirius, sur lequel est réalisé un sondage stratifié par secteur d'activité (regroupement de codes NAF rév. 2) et taille (en tranche d'effectifs). Le nombre d'unités interrogées dans chaque strate est fixé de manière à respecter le poids de la strate au sein de l'ensemble (plan stratifié avec allocation proportionnelle au chiffre d'affaires). Il n'existe pas de strate exhaustive.

Le taux de sondage est de 0,7 % des unités légales du champ.

Taille de l'échantillon	environ 1 500 unités légales
-------------------------	------------------------------

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	janvier 2024